

Perpignan, le 30 janvier 2017

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale,
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale des Pyrénées Orientales,

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège
Pour information

SERVICE RHE 1^{er} degré

Mél :

ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr

Affaire suivie par :
Jennifer RETAIL
Stéphanie GAVIGNAUD

Téléphone :
04 68 66 28 57
04 68 66 28 31

Télécopie :
04 68 66 28 22

Mél

Ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr

45 av. Jean Giraudoux
B.P. 1080
66103 PERPIGNAN cedex

<http://ia66.ac-montpellier.fr>

Objet : Appel à candidatures pour les postes spécifiques :

Les postes spécifiques ne peuvent être demandés au mouvement que par :

- les personnels du 1^{er} degré affectés en 2016-2017 à titre définitif sur ces postes pour des postes de même nature,
- les personnels ayant obtenu, au préalable, un avis favorable de la commission d'entretien.

Les affectations seront prononcées selon les règles du mouvement 2017.

En raison de la mission confiée et des compétences requises, ces postes font l'objet d'un recrutement particulier. Les postes seront pourvus après un entretien avec une commission départementale, sur la base des compétences **attendues** dans la fiche de poste.

- **Pour les postes à exigences particulières :**
Le recrutement pour ces postes nécessite une vérification préalable de la compétence détenue, l'affectation des candidats retenus se faisant dans un second temps en fonction de leur barème.
Les avis favorables de la commission sont valables pendant 3 ans (3 mouvements) à compter du mouvement 2017.
- **Pour les postes à profil :**
L'objectif est de sélectionner le candidat correspondant au mieux au profil du poste. La sélection des candidats s'effectue **hors barème**. Suite au recueil des candidatures, les candidats se présentent devant la commission d'entretien. A l'issue de ces entretiens, les candidats sont classés sur chaque poste pour lequel ils ont fait acte de candidature.
Ce classement n'est valable que pour un seul mouvement.

Les candidats recevront une convocation dans leur boîte mail professionnelle pour l'entretien.

Les entretiens débuteront dès le 27 février 2017.

Comme pour les postes ordinaires, chacun de ces postes est susceptible d'être vacant à la rentrée prochaine. Les personnels intéressés peuvent donc se porter candidat.

1- LISTE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES :

Postes de conseillers pédagogiques de circonscription :

ouverts à tous les candidats titulaires du CAFIPEMF.

- **poste conseiller pédagogique généraliste de circonscription** : ouvert aux titulaires du CAFIPEMF,
- **poste conseiller pédagogique de circonscription ASH généraliste** : ouvert aux titulaires du CAFIPEMF et du CAPA-SH (ou diplôme équivalent),
- **poste conseiller pédagogique de circonscription avec spécialité EPS** : ouvert aux titulaires du CAFIPEMF dans la spécialité,
- **poste conseiller pédagogique de circonscription ASH avec spécialité EPS** : ouvert aux titulaires du CAFIPEMF dans la spécialité et du CAPA-SH,

Postes ayant un lien avec l' ASH :

- **poste « enfants malades »** : a pour fonction d'assurer un soutien pédagogique aux élèves hospitalisés mais aussi d'organiser les enseignements auprès des enfants hospitalisés à domicile, il est ouvert à l'option C et à défaut aux options D, E et F,
- **poste d'enseignant à la maison d'arrêt** : nécessite également l'agrément du ministère de la Justice,
- **poste coordonnateur A.V.S.** : rattaché à l'IEN ASH est chargé de coordonner les activités et la formation des assistants de vie scolaire (AVS i et AVS co). Il est ouvert aux enseignants spécialisés option E,
- **poste MDPH** : poste mis par convention auprès de la maison départementale des personnes handicapées,
- **poste CDOEA** : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés – ouvert aux enseignants spécialisés option.
- **poste ULIS TED** (troubles envahissant du comportement) : poste ouvert aux enseignants titulaires du CAPA-SH D.

Autres postes :

- **poste « plus de maîtres que de classes »** : poste surnuméraire qui nécessite une démarche volontaire d'adhésion au projet de l'école,
- **poste « plus de maîtres que de classes cycle 3 »** : poste surnuméraire qui nécessite une démarche volontaire d'adhésion au projet de l'école et un travail spécifique sur le cycle 3 avec le collège,
- **poste EMALA** : (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation) est rattaché à la circonscription de Prades. Il requiert une compétence particulière en informatique et la possession du permis de conduire B,
- **poste coordonnateur CASNAV** : organisation du dispositif dans le 1^{er} degré et coordination administrative de l'antenne départementale,
- **poste enseignant UP2A CASNAV** (1^{er} et 2nd degré) : scolarisation des élèves allophones. Mission d'enseignement de la langue française de scolarisation,

- **poste enseignant UPS CASNAV** : scolarisation des enfants de familles itinérantes et voyageurs. Mission de soutien aux apprentissages,
- **poste MATIC** : ouvert aux enseignants possédant des compétences avérées en informatique. Le CAFIPEMF Technologies et ressources éducatives est souhaitable,
- **poste classe relais** : travail en relation avec un éducateur de la PJJ, secondé par un aide éducateur. Accueil d'un public mixte et variable, selon les sessions d'adolescents en rupture, provenant des collèges,
- **poste de l'école expérimentale La Miranda Perpignan**
- **poste du dispositif « groupe d'enseignement spécifique » au collège du J.Moulin**
- **poste du centre de ressources**
- **poste de direction en REP et REP+**
- **poste de direction d'école maternelle, élémentaire ou primaire à décharge totale (14 classes et plus)**

LISTE DES POSTES A PROFIL :

Postes de conseillers pédagogiques départementaux :

- **poste conseiller pédagogique départemental avec une spécialité** (musique, arts plastiques, langue vivante, langue régionale, EPS, formation, maternelle). Le CAFIPEMF dans la spécialité est indispensable pour être nommé à titre définitif.
- **Poste coordonnateur réseau REP et REP+** : ouvert aux enseignants ayant une expérience de l'éducation prioritaire,
- **Poste de délégués USEP**
- **Poste chargé de mission culturelle et projets partenariaux** : impulsion et organisation de l'activité pédagogique dans le domaine culturel (formation, animation, initiation de projets départementaux). Il est ouvert aux enseignants titulaires du CAFIPEMF (options Education musicale ou Arts plastiques souhaitables),

- / - -

PROCEDURE POUR POSTULER:

Les fiches de postes vacants ou susceptibles d'être vacants sont annexées à cette circulaire
Ces postes-là donneront lieu à des entretiens entre fin février et début mars.

Les personnels intéressés par un de ces postes au mouvement 2017 voudront bien retourner la fiche de candidature accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à la direction des services départementaux, sous couvert de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, pour le :

17 FEVRIER 2017 (délai de rigueur).

TRES SIGNALE POUR LES POSTES A PROFIL :

Les candidats **sont tenus** de demander au mouvement départemental **en vœu n°1** le poste sur lequel ils postulent dans la mesure où ils sont retenus par la commission d'entretien correspondante.

Dans le cas où le candidat présenterait plusieurs candidatures sur lesquelles il serait retenu, il devra demander les postes correspondants par ordre de préférence à partir du vœu n°1.

L'administration se substituera aux candidats si cette consigne n'est pas respectée.

Pour les postes à exigence particulière, l'avis de la commission est valable 3 ans.

J'attire votre attention également que, dans le cadre du mouvement complémentaire, des postes qui ne font pas partie des fiches de postes annexées peuvent se révéler vacants à l'issue du mouvement principal.

Un appel à candidature avec publication de ces postes vacants sera alors effectué entre le mouvement principal et le mouvement complémentaire.

Compte tenu des délais contraints entre les deux mouvements, les fiches de postes seront diffusées dans les écoles mais également mises sur le site de la DSDEN.

Je vous invite donc à le consulter régulièrement durant cette période.

Les modalités de candidatures seront les mêmes que précédemment exposées.

NB : Postes ULIS implantés dans le 2nd degré: Les postes vacants feront l'objet d'une procédure d'affectation en liaison avec le mouvement du 2nd degré (mise en place de commissions académiques avant les opérations du mouvement).

Les appels à candidature seront mis en ligne dès réception de la procédure par les services du rectorat et le service 1^{er} degré de la DSDEN. Les enseignants du 1^{er} degré intéressés par ces postes devront faire acte de candidature lors de cette procédure.



Michel ROUQUETTE